



Gallagher

Assurance | Gestion des risques | Conseil

Code de conduite des Tiers

Gallagher s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans ses pratiques commerciales, à agir avec intégrité et à se conformer aux lois, règlements et codes de conduite sectoriels applicables. Nous nous attendons à ce que les partenaires du réseau mondial de Gallagher, nos partenaires stratégiques, nos fournisseurs et les autres partenaires ou agents commerciaux agissant en notre nom (ci-après dénommés « Tiers ») adhèrent à des normes de conduite rigoureuses similaires aux nôtres. Notre engagement à exercer nos activités de manière éthique et légale signifie que nous avons pour habitude de ne travailler qu'avec des Tiers qui prônent l'intégrité et des pratiques équitables.

L'engagement de Gallagher en matière d'intégrité est énoncé dans nos Normes mondiales de conduite professionnelle, un ensemble clair de normes et d'orientations sur la manière dont nous sommes tenus de mener nos activités. Nous attendons de nos Tiers qu'ils adhèrent aux principes fondamentaux de ces Normes mondiales de conduite professionnelle (accéder aux [Normes mondiales](#)).

Le présent Code de conduite présente les normes minimales de conduite professionnelle que nous attendons de nos Tiers. Les principales normes sont présentées ci-dessous :

- **Respect des lois** : Les Tiers travaillant avec Gallagher doivent mener leurs activités de manière éthique. Ils doivent se conformer à l'ensemble des lois, règlements et codes de conduite sectoriels applicables, y compris ceux relatifs à la publicité et aux activités promotionnelles, à l'environnement, au travail, aux lois antitrust et à la concurrence loyale, aux licences, au harcèlement et à la discrimination, à la lutte contre la corruption, aux contrôles des exportations, aux sanctions économiques, à la tenue de documents et aux mesures contre le blanchiment d'argent. Le présent Code n'oblige pas les Tiers à prendre des mesures ou à s'abstenir de prendre des mesures qui seraient interdites ou pénalisées par la loi applicable.
- **Droits de la personne** : Les Tiers doivent s'assurer qu'ils comprennent et respectent l'ensemble des lois et règlements, ainsi que tous les accords applicables en matière de travail et d'emploi. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des pratiques de travail des enfants, de travail forcé ou sous contrainte, de trafic humain ou de travail de tout autre groupe vulnérable (p. ex., les migrants en situation irrégulière).
- **Diversité et inclusion** : Les décisions en matière d'approvisionnement, les contrats et la gestion doivent promouvoir les pratiques de Gallagher visant à maintenir un lieu de travail exempt de toute discrimination. Cela inclut l'absence de discrimination fondée sur la race, le sexe, la couleur, le handicap, le pays d'origine, la religion, les croyances, l'âge, la situation matrimoniale, la citoyenneté, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par les lois fédérales, provinciales ou locales.
- **Conflits d'intérêts** : Aucun Tiers ne doit se trouver dans une situation de conflit d'intérêts susceptible de compromettre sa capacité à agir dans l'intérêt de Gallagher. Il y a conflit d'intérêts lorsque le jugement d'un Tiers est partagé entre ses responsabilités envers Gallagher et un intérêt extérieur. Il en va de même lorsqu'un employé d'un Tiers accomplit une action professionnelle à son profit personnel ou au profit d'un membre de sa famille ou d'un ami proche. Les Tiers sont tenus d'éviter toute action susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts. Cela inclut l'offre, la fourniture ou le remboursement de cadeaux personnels, de faveurs, de frais de voyage personnels, d'hébergement ou d'autres formes de logement, de services de toute nature, de repas ou de divertissements excessifs ou de toute autre chose de valeur à un employé ou à un contractant de Gallagher.
- **Concurrence loyale** : Les Tiers doivent respecter toutes les lois antitrust et les lois sur la concurrence applicables. Les Tiers ne doivent pas se livrer à des pratiques commerciales déloyales et ne doivent jamais partager des renseignements confidentiels avec des concurrents (y compris des offres, des propositions ou des stratégies), fixer les prix avec des concurrents, diviser ou fixer des offres, ou limiter de toute autre manière la concurrence loyale. Nous attendons des Tiers qu'ils refusent de prendre part à des discussions ou à des accords susceptibles d'être considérés comme anticoncurrentiels.



- **Lutte contre la corruption** : Gallagher attend des Tiers qu'ils ne se livrent à aucune forme de corruption ou de détournement de fonds. Toute action de ce type entraînerait un licenciement immédiat et d'éventuelles poursuites judiciaires. Les Tiers ne doivent pas offrir ou fournir de l'argent ou toute autre chose de valeur à une personne si le contexte suggère qu'il s'agit probablement d'un moyen d'obtenir un avantage commercial.
- **Cadeaux et activités de divertissement** : Les Tiers sont tenus de comprendre la politique de Gallagher en matière de cadeaux et d'activités de divertissement avant d'en offrir aux employés de Gallagher. Gallagher décourage l'offre et la réception de cadeaux ou d'activités de divertissement auprès de fonctionnaires ou d'autres clients commerciaux. Lorsqu'ils représentent Gallagher, les Tiers peuvent offrir ou recevoir des activités de divertissement ou des cadeaux de valeur modeste si ceux-ci sont : (a) autorisés par les lois, règlements et codes industriels locaux; (b) habituels dans la relation d'affaires; (c) peu fréquents; et (d) documentés de manière transparente. Les Tiers ne doivent jamais offrir ou recevoir de cadeaux ou d'activités de divertissement si cette situation est susceptible d'induire un comportement inapproprié ou d'en avoir l'apparence. Les cadeaux en espèces ou équivalents (p. ex., chèques-cadeaux) sont toujours interdits.
- **Protection des données et renseignements confidentiels** : Gallagher attend des Tiers qu'ils protègent les renseignements confidentiels et qu'ils se conforment à l'ensemble des lois, règlements et exigences de conservation des dossiers applicables en matière de sécurité et de confidentialité des données. Ils doivent également veiller à ce que les mesures de contrôle techniques, organisationnelles et de sécurité appropriées soient mises en place pour protéger ces renseignements confidentiels. Les Tiers ne doivent pas utiliser, conserver, vendre, partager, divulguer, agréger, analyser, dépersonnaliser, pseudonymiser, anonymiser ou traiter d'une autre manière les données de Gallagher. Sont compris les renseignements personnels et les données confidentielles, que ce soit sous forme agrégée ou individuelle, à des fins propres, commerciales ou autres, en dehors de leurs relations d'affaires directes avec Gallagher. Les Tiers qui, au nom de Gallagher, collectent, consultent ou traitent des renseignements personnels, tel que ce terme est défini dans les lois applicables, ne doivent pas les utiliser pour tout type de marketing ou les combiner avec des données personnelles qu'ils reçoivent d'une autre personne ou en son nom, ou qu'ils recueillent dans le cadre de leurs propres interactions avec des individus. Ils sont tenus d'accepter l'addendum de Gallagher sur la confidentialité et la sécurité des données ainsi que de souscrire et de maintenir, tout au long de leur engagement avec Gallagher, une police d'assurance contre la cyberresponsabilité avec une limite minimale de 10 000 000 \$ par événement ou comme plafond de garantie globale, incluant les frais de défense.
- **Vérification et suivi** : Gallagher s'attend à ce que les Tiers surveillent activement leurs processus afin de garantir le respect du présent Code de conduite. En outre, Gallagher se réserve le droit de procéder à une vérification de l'un de ses Tiers si elle le juge nécessaire.
- **Détails sur la dénonciation** : Chez Gallagher, nous sommes fiers d'être considérés comme l'une des entreprises les plus éthiques au monde. Si vous savez ou soupçonnez que quelqu'un a enfreint nos Normes mondiales de conduite professionnelle, nous vous prions de signaler vos préoccupations sans attendre. Notre Service d'assistance sur l'éthique et la conformité est géré par une société externe et accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les déclarations anonymes sont acceptées.
 - Page Web de signalement : <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/frca/gui/58796/index.html>
 - Numéro sans frais aux É.-U. : 1 888 878-6236 | En dehors des États-Unis : 1 770 582-5298